



Fisc autrichien suite à investissement immobilier

Par **eric**, le **18/08/2010** à **19:49**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement à Vienne en 2005 et rien se passe comme prévu.

Je n'ai pas récupéré la TVA afin de la capitaliser.

Les charges ne sont plus payées par le gestionnaire depuis 2008 (j'ai déjà été condamné 2 fois pour mon paiement des charges en 2008 et 2009).

Le fisc me demande la déclaration de TVA de 2009.

Je n'ai plus aucun contact (tout du moins l'intermédiaire par qui j'ai acheté le bien ne me répond plus) et ne sais comment faire cette déclaration.

Le fisc autrichien peut-il faire quelque chose contre moi en France ?

Une banque autrichienne peut-elle faire quelque chose contre moi ?

La justice autrichienne peut-elle faire quelque chose ?

Merci